

# BIENVENUE AU MONDE DU CHAT ET DU CHIEN



- Site internet **[www.mondeduchat.ch](http://www.mondeduchat.ch)**
- E-mail **[info@mondeduchat.ch](mailto:info@mondeduchat.ch)**
- Téléphone **+41 79 671 79 40**
- Adresse **rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne, Vaud, Suisse**

Informations et règlement en vigueur depuis le 1.01.2020  
Dernière modification : 20.08.2025



# Formation professionnelle au métier de CAT-SITTER

maximum 5 chats/jour



## Présentation et conditions générales

La forme masculine vaut par analogie pour les personnes de sexe féminin ou une pluralité de personnes

**Cette formation a un objectif très clair** : former et accompagner les apprenants pour qu'ils soient aptes et solidement armés pour devenir des **CAT-SITTER**.

Cette formation est dite **professionnelle**, car son objectif est de permettre aux personnes qui s'y inscrivent de pouvoir véritablement exercer en fin de parcours. **Quel que soit votre projet, nous vous conseillerons pour le concrétiser.** Un grand nombre d'heures et de journées complètes sont consacrées à approfondir les connaissances de base du chat et de l'activité de CAT-SITTER. Tous ces apprentissages et expériences sont absolument essentiels pour être correctement formés. **Tous les contenus enseignés se basent sur les recherches les plus récentes sur le comportement animal, les pathologies, les premiers secours, etc.** qui ne sont pas le fruit d'idées reçues ou de croyances approximatives.

**A qui s'adresse cette formation ?** Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de devenir CAT-SITTER, souvent pour une activité complémentaire.

De manière générale, il est principalement demandé à chacun(e) d'avoir un sens certain de l'organisation, de la précision, de la rigueur et bien sûr, d'une passion évidente pour les chats. Avoir des facilités pour se déplacer sera un atout majeur (permis de conduire et véhicule) à l'exercice de cette activité.

**Loi suisse :** selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), un CAT-SITTER ne peut pas prendre en charge plus de 5 chats/jour s'il n'est pas au bénéfice d'un CFC de gardien d'animaux ou d'une FSIFP CHAT, gardiennage, reconnue par l'OSAV.

**Pour les personnes souhaitant se reconvertis** : il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé auparavant dans le milieu de l'animal pour exercer en tant que CAT-SITTER. Les reconversions sont tout à fait fréquentes !

**Pour les plus jeunes : l'âge minimum pour suivre la formation est de 18 ans.** Le Centre de formation **MDC** encourage les jeunes candidats à se diriger plutôt vers une formation CFC, mais c'est aussi une possibilité de formation de base pour enrichir le CV avant de postuler pour une place d'apprentissage CFC de gardien-ne d'animaux.

**Pour les personnes exerçant déjà un métier lié à l'animal** : vous connaissez déjà les chats, c'est très bien. Cette courte formation vous permettra d'acquérir l'essentiel des connaissances de base qui correspondent aux exigences des propriétaires de chat d'aujourd'hui.

# **Organisation pratique de la formation**

## **• Lieu de formation**

Adresse de la formation :

**Centre de formation Monde du chat, Rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne – Suisse**

Aubonne se situe entre Lausanne et Genève et entre Morges et Rolle dans le canton de Vaud.

Par la route, à 5 min depuis la sortie d'autoroute A1, Allaman.

Par le train, sortie gare « Allaman », puis bus arrêt « Bougy-St-Martin » (sur demande) 1 minute à pied.

**Parking gratuit à disposition dans le quartier (zones blanches).**

## **• Durée de la formation**

**- 10 jours soit 75 heures de cours, plus l'examen théorique** sur le lieu de formation.

## **• Organisation des journées de formation**

Les horaires de la formation sont globalement ceux-ci :

**8h30h-12h et 13h00-17h00**

Ces horaires peuvent légèrement varier en fonction des besoins ou des situations.

Des boissons chaudes thé/café sont disponibles à volonté et gratuitement tout au long de la formation. Les repas de midi sont à la charge de l'apprenant et sont pris librement dans les restaurants alentours. Mais il est possible (et fréquent) de rester dîner dans la salle de cours si l'on prévoit d'apporter son sandwich ou autre en-cas.

Un frigo, un micro-onde, des assiettes et des couverts sont à disposition.

## • Logement

Les démarches de réservation d'un logement et les frais s'y rapportant sont à charge de l'apprenant.

**A Aubonne :**

**Hôtel Njorden**

Place du Marché 15, 1170 Aubonne  
021 808 50 90 <https://njorden.com/hotel/>

**A Etoy :**

**Eh ! Toi Self Motel**

Route Suisse 3, 1163 Etoy  
021 566 11 66 [www.selfmotel.ch](http://www.selfmotel.ch)

## • Assurances

L'apprenant est tenu d'être assuré personnellement en cas de maladie et d'accident durant toute la durée de la formation. En aucun cas le **Monde du chat et du chien** est responsable des frais y relatifs.

Les déplacements pour se rendre sur le lieu de la formation sont à la charge de l'apprenant et ne rentrent en aucun cas sous la responsabilité du **Monde du chat et du chien** en cas d'accident.

Le **Monde du chat et du chien** décline également toute responsabilité en cas d'accident sur le lieu de la formation et lors de l'atelier de toilettage.

## • Outils pédagogiques

Chacun des chapitres traités est agrémenté de différents supports qui aident à la compréhension : photos, schémas, vidéos, exercices pratiques, jeux de rôles, etc.

Plusieurs chats vivent sur le lieu des cours et sont en permanence à disposition pour des exemples pratiques au niveau de leurs comportements. De plus, ces mêmes chats dormant près des apprenants, créent une ambiance particulièrement apaisante durant les heures de cours.

Les enregistrements vocaux / vidéos et photos **ne sont pas autorisés**, excepté avec l'accord des formateurs. Les supports de cours sont soumis au [© copyright](#).

# Conditions d'admission

Pour entrer en formation au **Monde du chat et du chien**, formation professionnelle de **CAT-SITTER**, il convient de répondre aux conditions suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Maîtriser la langue de l'enseignement, soit le français
- Démontrer des aptitudes personnelles permettant d'exercer ultérieurement l'activité de **CAT-SITTER**.

## • Parcours d'admission

1. Pour être admissible dans la formation de **CAT-SITTER** proposée par le **Monde du chat et du chien**, le candidat doit déposer un dossier d'inscription complet et conforme au plus tard 2 semaines avant le début de la formation et s'acquitter des **frais d'inscription de CHF 30.-**, non remboursables. Le dossier d'admission doit contenir les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- Frais d'inscription versés sur le compte bancaire Monde du chat
- Un curriculum vitae récent et complet
- Une lettre de motivation d'environ 1 page
- Pour les candidats suisses ou étrangers, domiciliés en Suisse, un extrait du casier judiciaire classique central suisse, datant de moins de 3 mois. L'extrait peut être commandé auprès d'un office de poste ou sur le site : [www.casier.admin.ch](http://www.casier.admin.ch)
- Pour les candidats domiciliés à l'étranger, joindre l'extrait de casier judiciaire du pays d'origine
- 2 photos passeport récentes dont une agrafée sur le formulaire d'inscription.
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour la carte d'identité)
- Copie du permis de séjour ou d'établissement pour les candidats étrangers domiciliés en Suisse.

## • Lettre de motivation

Dans une lettre de motivation d'environ 1 page, le candidat présente les éléments-clés de sa vie qui expliquent selon lui les motivations à choisir la formation de **CAT-SITTER**. Le candidat présente aussi ses aptitudes, connaissances et représentations qu'il a de sa future pratique, ainsi que ses projets et envies. Il met aussi en évidence ses compétences et ses limites relatives pour cette formation.

*Critères d'évaluation :*

- Capacité à présenter et à analyser son histoire de vie personnelle
- Capacité à faire des liens entre son histoire de vie et ses motivations à la formation
- Représentation du travail de **CAT-SITTER** et pertinence du choix de cette formation
- Soin et créativité apportés à la présentation
- Syntaxe et orthographe (expression écrite)
- Respect des consignes demandées

## • **Appréciation des aptitudes personnelles**

Si le dossier est complet, conforme et déposé à temps au Centre de formation **Monde du chat et du chien**, alors le candidat reçoit une confirmation par courrier électronique de la validité de son inscription dans un délai de **dix jours au maximum**.

Un entretien avec la Directrice peut être organisé au **Monde du chat et du chien** ou en visioconférence, sur demande du candidat pour poser d'éventuelles questions.

## • **Admission**

La Directrice du **Monde du chat et du chien** évalue chaque dossier et retient les candidats répondant aux critères fixés.

La décision d'admission **est notifiée au candidat** qui reçoit le contrat de la formation professionnelle **à signer et à renvoyer en 2 exemplaires** au « **Monde du chat et du chien** ».

Si le candidat n'est pas admis pour l'année en cours pour diverses raisons, il peut se représenter l'année suivante (sans frais d'inscription). La décision prise par la Directrice du Monde du chat est sans appel, mais elle est toutefois transmise et expliquée au candidat sur rendez-vous au « **Monde du chat et du chien** » ou par téléphone.

## • **Annulation**

Un candidat peut annuler **sans frais** (hormis les frais d'inscription non remboursables) son inscription à la formation de CAT-SITTER, **2 mois avant le début de la formation, par écrit au Monde du chat et du chien**. Passé ce délai, **les conditions d'annulation** s'appliquent (voir conditions d'annulation).

# Plan de la formation

**La formation se déroule chronologiquement du cours 1 au cours 6**  
(voir calendrier)

**Certains cours sont pris en commun avec les apprenants de la formation de Comportementaliste pour chat nv et la FSIFP CHAT, dispensés en parallèle au Monde du chat et du chien**

**Module 1** L'alimentation du chat (**1 jour**)

**Module 2** Ethogramme et comportements du chat (**2 jours**)

**Module 3** Les pathologies du chat et les premiers secours (**2 jours**)

**Module 4** Le métier de CAT-SITTER (**2 jours**)

**Module 5** Les nouveaux animaux de compagnie, comportements et besoins (**2 jours**)

**Module 6** Se faire connaître, se faire une clientèle, créer sa propre entreprise (**1 jour**).

**Examen de fin de formation : 1/2 jour**

**Les modules soulignés sont reconnus par l'OSAV et sont pris en commun avec la formation FSIFP CHAT, gardiennage et option NAC. Les examens concernant ces sujets sont identiques. Une attestation spécifique sera donnée pour ces cours en commun si l'étudiant souhaite continuer les études pour obtenir par la suite, une FSIFP CHAT, gardiennage + option NAC (passerelle possible, voir page 11).**

# Conditions et règlements d'examens

**Afin de garantir la qualité et le professionnalisme des apprenants, nous les évaluons avant de terminer la formation. C'est la garantie pour chacun de savoir qu'au sortir de la formation, l'apprenant est apte à mener correctement et confortablement son travail de CAT-SITTER.**

**Examen théorique écrit :** questionnaire sous forme d'un QCM, un vrai-faux, des questions semi-ouvertes ou ouvertes, relatives aux thèmes étudiés durant la formation. La moyenne est effectuée avec chaque partie de l'examen. Tous les documents d'examens seront signés par le candidat, l'expert et la Directrice.

**Durée :** ½ jour

**Contrôle :** les examens sont corrigés par les formateurs et contrôlés par un comité d'examen. Ce comité est constitué de **2 personnes** : la Directrice du MDC et un assesseur neutre. 1 expert au minimum sera présent lors de l'examen écrit avec la Directrice du MDC. Les résultats sont communiqués à l'étudiant par e-mail ou par téléphone.

**Impossibilité de se présenter à l'examen écrit :** la participation aux examens peut être repoussée uniquement avec un certificat médical envoyé avant la date butoir, au Monde du chat. Dans ce cas, si la date du certificat médical le permet, les mêmes règles et conditions sous « échec » sont appliquées.

**Pour obtenir le certificat de CAT-SITTER : une moyenne générale de 4/6 est exigée. Toutefois, aucune note en dessous de 3 ne sera admise.**

Les examens écrits personnels pourront être consultés au Monde du chat et du chien par chaque apprenant qui le demande et sur rendez-vous.

## • Echec

**En cas d'abandon en cours de formation :** aucun remboursement n'est exigible de la part de l'apprenant et la somme globale de la formation reste due (voir Conditions d'annulation).

**En cas d'échec de l'examen écrit (moyenne générale de l'examen écrit en dessous de 4 ou une note en dessous de 3) :** l'apprenant peut se représenter à l'examen écrit lors de la session suivante et devra refaire les parties des thèmes échoués (note en dessous de 4).

**Une seule possibilité de se représenter à l'examen l'année suivante est autorisée. Le paiement de la formation doit être versé selon les dates figurant sur le contrat de formation, même si l'examen est repoussé à l'année suivante. Seul le montant des frais d'examen sera perçu au plus tard le jour de l'examen.**

**En cas de 2<sup>ème</sup> échec, l'étudiant recevra une « attestation de cours ». L'examen portera sur les cours suivis.**

**Coût :** la somme de **CHF 100.-** sera facturée à l'apprenant pour l'examen théorique refait, payable le jour de l'examen.

**Recours :** en cas de litige, l'étudiant peut demander **un entretien** avec la Directrice du Monde du chat et du chien afin d'analyser ses résultats. Après ce rendez-vous seulement, l'étudiant, s'il le souhaite, a **30 jours** pour déposer un recours par voie postale, **en recommandé**, à l'adresse du Centre de formation Monde du chat et du chien à Aubonne.

Une « Commission de recours » est constituée, comprenant: un-e avocat-e, un-e vétérinaire et un-e assesseur neutre. Un **acompte de CHF 500.-** pour les frais doit être versé au Monde du chat et du chien le même jour que l'envoi du recours. Les frais relatifs au recours sont à la charge du requérant, à raison de CHF 100.-/heure par personne présente, pour l'évaluation du litige et prise de décision. Si le requérant reçoit gain de cause, les frais payés d'avance, lui seront remboursés.

**Le for juridique est à Aubonne / Vaud.**

## Certificat de formation

**Un certificat de CAT-SITTER est délivré à tout apprenant ayant mené à bien la totalité du programme et réussi les examens (voir conditions d'examens).**

**Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'apprenant n'ayant pas obtenu son certificat de CAT-SITTER (voir conditions d'examens).**

**Précision :** une formation interrompue dans son déroulement par l'apprenant ne conduira pas à l'obtention du certificat de CAT-SITTER. Concernant les absences au cours : **sont autorisées, au maximum 7,5 heures d'absence**, soit 1 jour sur la formation totale. Au-delà de ces 7,5 heures d'absence, les cours manqués doivent être rattrapés lors de la session suivante, afin de recevoir le certificat.

**La totalité des frais de formation doit également être payée au Monde du chat et du chien pour recevoir le certificat ou l'attestation.**

Le certificat de CAT-SITTER est délivré par le « Monde du chat et du chien » lors de la journée de remise des certificats, date fixée par la Directrice. Si toutefois l'apprenant ne peut pas être présent, le certificat lui sera envoyé par poste par lettre recommandée.

# Prix de la formation

## Session 2026

- Formation de **CAT-SITTER** :

**10 jours de cours en présentiel** **CHF 1700.-**

- Payable en totalité à la signature du contrat (rabais 50.-) :  
**CHF 1650.- + frais d'écolage**

- Payable en 5 fois (sans frais supplémentaires) selon le tableau suivant :

1<sup>er</sup> versement : à la signature du contrat **CHF 300.- + frais d'écolage**

2<sup>ème</sup> versement : au 31.01.2026 **CHF 350.-**

3<sup>ème</sup> versement : au 28.02.2026 **CHF 350.-**

4<sup>ème</sup> versement : au 31.03.2026 **CHF 350.-**

5<sup>ème</sup> versement : au 30.04.2026 **CHF 350.-**

- Frais d'inscription : CHF 30.- payables à l'inscription (non remboursables)**
- Frais d'écolage : CHF 150.- payables à la signature du contrat**
- Prix de l'examen : CHF 100.- payable au plus tard le jour de l'examen**

**Les frais d'écolage sont à payer le jour de la signature du contrat.**

**Examen écrit, non compris dans la formation : CHF 100.- sont à payer cash ou TWINT, le jour-même de l'examen écrit.**

En cas de non-paiement d'une des modalités ci-dessus, l'apprenant rompt par conséquent le contrat signé par le Monde du chat et du chien et par lui-même, ce qui entraîne son exclusion de la formation. Le cas sera ensuite transmis à l'Office des poursuites pour l'encaissement de la somme encore due au Monde du chat et du chien. Un certificat médical sera accepté en cas de force majeure (voir « Conditions d'annulation »).

### Instructions de paiement

**Bénéficiaire :**

Centre de formation Monde du chat et du chien,  
1170 Aubonne

**IBAN :**

CH20 8048 5000 0038 1334 7

**Banque :**

Banque Raiffeisen de Gimel, 1188 Gimel

**SWIFT-BIC :**

RAIFCH22485

# Passerelle pour obtenir la FSIFP CHAT, gardiennage (NAC)

**Conditions :** tous les cours théoriques et pratiques de la FSIFP sont obligatoires en présentiel et doivent avoir été examinés. Voir conditions générales de la FSIFP CHAT, gardiennage.

Une fois le certificat de CAT-SITTER obtenu, un complément de cours et l'examen correspondant est à effectuer (sous réserve d'autres cours manqués et non examinés).

**Module 1 :** Ethogramme du chat, bases du comportement (7h30)

**Module 7 :** Toilettage du chat : atelier pratique au salon de toilettage (2h30)

**Module 8 :** Les animaux, les chats et les lois en Suisse (3h30)

**Module 9 :** Visite d'une pension de chats (3h)

**Module 12 :** Gestion générale d'une pension (7h30)

**Module 13 :** Anatomie/physiologie/génétique du chat (7h30)

Les numéros des Modules peuvent varier d'une année à l'autre selon le programme de la session choisie.

**Dates :** voir le calendrier FSIFP CHAT, gardiennage de l'année en cours.

**Stages obligatoires : Art. 198c OPAn :**

<sup>1</sup> Une exploitation détenant des animaux qui propose un stage pratique dans le cadre d'une formation ou d'une formation continue au sens de la présente ordonnance doit détenir des animaux qui, de par leur nombre et leur espèce, correspondent au moins à ceux que le stagiaire prévoit de prendre en charge. La personne responsable de la prise en charge des animaux doit avoir les qualifications nécessaires (CFC/FSIFP CHAT).

<sup>2</sup> Le DFI peut autoriser un stagiaire à effectuer une partie de son stage dans son propre établissement. Dans un tel cas, il faut faire appel à une personne externe pour encadrer le stagiaire. Cette personne doit avoir les qualifications nécessaires à la prise en charge des animaux en question.

<sup>3</sup> Le stagiaire doit recevoir ses instructions directement de la personne responsable de la prise en charge les animaux ou, s'il effectue son stage dans sa propre exploitation, de la personne externe à laquelle il a été fait appel.

<sup>4</sup> Un établissement de services qui propose un stage pratique dans le cadre d'une formation ou d'une formation continue au sens de la présente ordonnance doit proposer les services que le stagiaire prévoit de proposer. Le responsable de l'établissement doit avoir les qualifications nécessaires pour proposer les services concernés. (CFC/FSIFP CHAT).

**Durée des stages :** 360h (cf. Art. 3, al. 3 OFPAn).

Délai pour effectuer les stages : 2 ans depuis la signature du contrat de formation passerelle pour la FSIFP CHAT, gardiennage. Voir le règlement des stages pratiques page 10-11 des conditions générales de la FSIFP CHAT, gardiennage ».

**Coût :** CHF 1450.-, payable à la signature du contrat de formation « passerelle FSIFP CHAT, gardiennage ». Examen théorique des sujets manquants compris.

**Délai :** il n'y a pas de limite de temps pour effectuer la passerelle.

**FSIFP CHAT, gardiennage avec option NAC :** en plus des modules ci-dessus, se rajoute pour cette passerelle optionnelle, le :

**Module 6 :** visite d'un refuge de lapins (2h)

**Durée des stages :** 360h (cf. Art. 3, al. 3 OFPAn).

- 1/3 du temps obligatoire dans des refuges avec des NAC : lapins/cochons d'Inde/reptiles petits rongeurs.

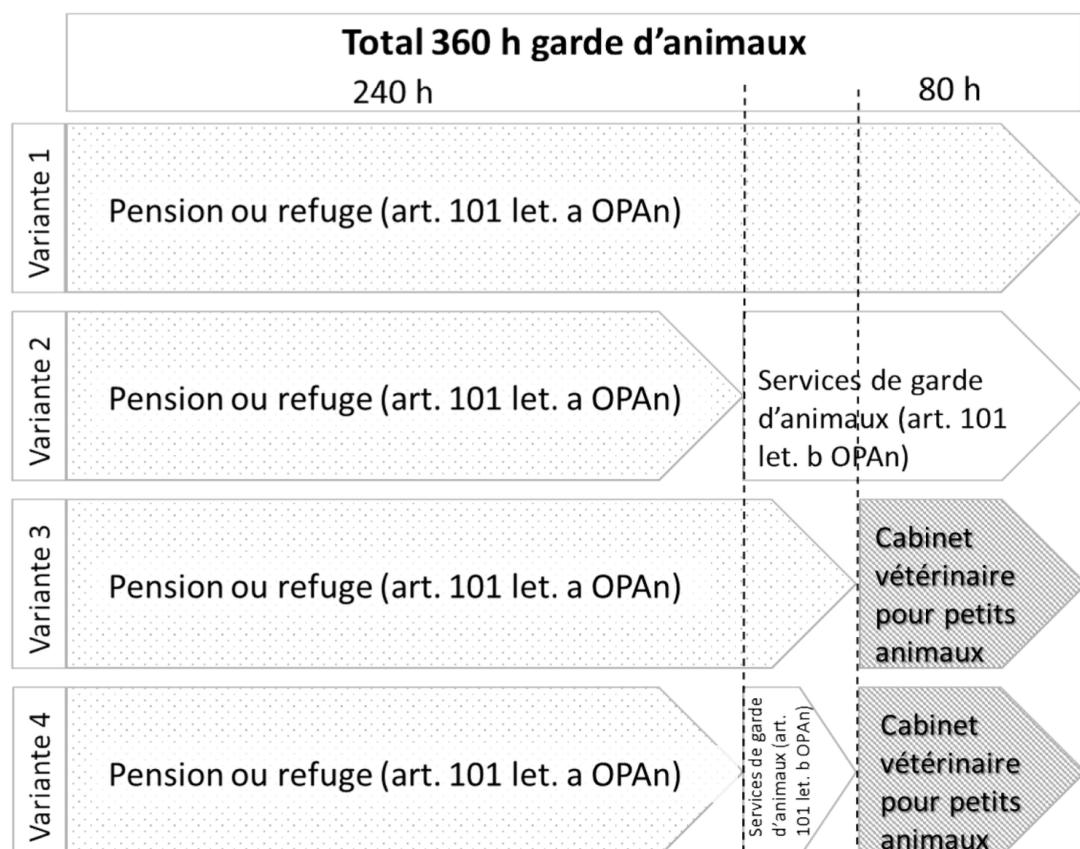
Délai pour effectuer les stages : 2 ans depuis la signature du contrat de formation passerelle pour la FSIFP CHAT, gardiennage et NAC. Voir le règlement des stages pratiques page 10 des conditions générales de la FSIFP CHAT, gardiennage ».

**Coût : CHF 1500.-**, payable à la signature du contrat de formation « passerelle FSIFP CHAT, gardiennage et NAC ». Examen théorique du-es sujet-s manquant-s compris.

**Délai** : il n'y a pas de limite de temps pour effectuer la passerelle.

## **Variantes possibles concernant les stages (fig 2):**

**Inscription pour effectuer la passerelle : Voir document FSIFP CHAT**



**Fig. 2 :** Dispositions concernant le stage selon l'art. 102 al. 2 OPAn, voir aussi l'art. 5 al. 2 OFPAn. Un maximum de 80 heures de stage peuvent être accomplies en petits groupes.

# Conditions d'annulation

**En cas d'absence, les cours ne seront ni remplacés ni remboursés.**

Les annulations devront être annoncées **par écrit** auprès du Centre de formation Monde du chat et du chien.

## Conditions d'annulation :

- **Les frais d'inscription sont dus** : dès le dossier déposé au Monde du chat et du chien et **non remboursables**.
- **Jusqu'à 2 mois avant le début du cours 1** : le 1<sup>er</sup> versement à la signature du contrat est dû. Si l'apprenant a versé la totalité du montant de la formation, le solde est remboursé (sauf frais d'inscription).
- **Jusqu'à 15 jours avant le début du cours 1** : 50% des frais de la formation globale sont dus (excepté les frais d'écolage).
- **Jusqu'à 7 jours avant le début du cours 1** : 80% des frais de la formation globale sont dus (excepté les frais d'écolage).
- **Annulation après le début du cours 1** : 100% des frais de la formation globale sont dus (y compris les frais d'écolage).
- **Si l'examen est repoussé à l'année suivante** : le montant global de la formation est dû selon les dates du contrat de formation (sauf frais d'examen).

Les participants inscrits à la formation ne peuvent pas échanger leur place entre eux. L'attribution des places est de la compétence du Centre de formation Monde du chat et du chien.

## Annulation par le Centre de formation Monde du chat et du chien :

L'école peut en tout temps fermer un cours thématique ou une formation professionnelle, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écolage si le cours ou la formation n'a pas encore débuté. Dans le cas contraire, le remboursement sera effectué de la part du Monde du chat et du chien au prorata des jours de cours déjà dispensés. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt ne sont exigibles en cas d'annulation de cours.

Le centre de formation se réserve le droit d'arrêter la formation d'un participant dans les cas suivants :

1. En cas de non-respect des engagements financiers.
2. Si l'étudiant ne semble pas à même d'accomplir la formation d'une manière satisfaisante.
3. En cas de comportement inapproprié, en cas de non-respect d'autrui, et de l'éthique.

Dans ces 3 cas, l'étudiant ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais de formation. Il devra s'acquitter de la somme globale encore due selon le contrat de formation signé par les deux parties.

**Sur présentation d'un certificat médical, les conditions d'annulation seront discutées et peuvent être annulées.**

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Formation de CAT-SITTER

2 pages

### SESSION 2026



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Lieu d'origine : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Etat civil : ..... Téléphone privé : .....

Permis de séjour : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : ..... Site internet : .....

Comment avez-vous connu le Centre de formation Monde du chat et du chien ?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Flyer           | <input type="checkbox"/> Site internet du Monde du chat et du chien |
| <input type="checkbox"/> Journaux/médias | <input type="checkbox"/> Newsletter                                 |
| <input type="checkbox"/> Facebook        | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille                           |
| <input type="checkbox"/> Instagram       | <input type="checkbox"/> Autre .....                                |

## **Suite du formulaire d'inscription**

Déclaration de bonne santé :

Je certifie être actuellement en bonne santé physique et psychique pour entreprendre une formation de CAT-SITTER

Oui

Non

Remarques :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je souhaite payer ma formation de la manière suivante :

- En 1 fois à la signature du contrat (avec un rabais de 50.-)
- En 5 fois sans frais supplémentaires

**Je certifie l'exactitude des données ci-dessus et avoir pris connaissance des « Conditions générales » et des « Conditions du Centre de formation Monde du chat et du chien », de la page 1 à 13. Dernières modifications : 20.08.2025**

Lieu :

Date :

.....

Signature :

.....

**Joindre la preuve de paiement des frais d'inscription (CHF 30.-) agrafée à ce formulaire. SVP**